



Fiche d'inscription au concours de pains d'épices



Fiche à retourner **avant le 31 août 2019** à labeille49@labeille49.fr

Apportez le pain d'épices au jury du concours de miel le **mercredi 04 septembre 18h** (Salle Pierre Bellemare à Andard),

Ou remettez-le à un des organisateurs du concours :

- Benoît Carteron : 6 rue des Poètes – 49630 CORNE (06 33 22 15 51)
- Nathalie Lecaplain : 3, place de la Noë – 49320 LES ALLEUDS (06 42 91 50 65)
- Claude Jeanneteau : 2 bis chemin de la Roche – 49800 ANDARD (02 41 76 81 90)

Merci de prévenir avant de déposer le pain d'épices

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal et ville : _____

Téléphone : _____

N° apiculteur.trice (NAPI) : _____

Le concours est réservé aux apiculteurs.trices adhérents.es à l'ASAD49 et à leur conjoints.es.

Chaque participant.e présente un seul pain d'épices.

Le pain d'épices est confectionné selon une recette traditionnelle, c'est à dire sans ingrédients additionnels tels que confiture, fruits, sirop...

Le pain d'épices ne doit pas excéder la contenance d'un petit moule à cake (1 litre).

Le pain d'épices est apporté emballé avec une étiquette indiquant uniquement le n° d'apiculteur.trice (NAPI).

Participera au concours de pain d'épices.

Signature :



Les renseignements demandés seront vérifiés pour respecter la légalité de la manifestation.

Un pain d'épices déposé sans fiche d'inscription ne sera pas accepté.

Résultats du concours et remise des diplômes à la fête de l'abeille à 12h30 samedi 07 septembre

Les pains d'épices seront mis à la dégustation à l'issue du jury du concours de miel et à la fête de l'abeille